

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 074-217400613-20260304-DEL032026-AR



**NOMBRE DE CONSEILLERS EN
EXERCICE : 12**

**NOMBRE DE CONSEILLERS
PRESENTS ET REPRESENTES :
11**

**DELIBERATION
RECEPTIONNEE EN
PREFECTURE LE :**

DELIBERATION PUBLIEE LE :

Le quatre mars deux mil vingt-six, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, de la commune de Chapeiry, dûment convoqué en séance ordinaire le vingt-six février deux mil vingt-six, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Gilles ARDIN, Maire.

PRESENTS :

Gilles ARDIN, Serge BELLEVILLE, Benoît BIBOLLET, Marie-Françoise CHARVIN, Gylane CLERC, Agnès GUILLAUD-SAUMUR, Georges HIERSO, Oumbarka LEGUESDRON, Jérôme REGAT, Gérard VORLET.

ONT DONNE PROCURATION :

Isabelle LYONNAZ-PERROUX à Gylane CLERC

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Christelle DEBROUX

SECRETAIRE DE SEANCE :

Benoît BIBOLLET

DÉLIBÉRATION N°03/2026 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - 2026

Monsieur Le Maire présente les dossiers de demande de subventions des associations pour l'année 2026. Il propose d'étudier les attributions de subventions aux associations suivantes :

- ACCA
- APE Chapeiry Saint-Sylvestre
- UNC Les Eparis
- Club de l'amitié
- Au coin du livre
- Comité des fêtes
- Courants d'Art
- Vivre à Chapeiry
- Souvenir français

Les subventions attribuées seront inscrites au budget primitif 2026, compte 65748.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- **D'attribuer** les subventions suivantes aux associations comme listées ci-dessous :

ASSOCIATION	MONTANT ATTRIBUE	VOTE
ACCA	50 €	Unanimité
APE Chapeiry Saint-Sylvestre	250 €	Unanimité
UNC Les Eparis	150 €	Unanimité - Mme Oubarka LEGUESDON ne prend pas part au vote

Club de l'amitié	300 €	Unanimité
Au coin du livre	1700 €	Unanimité - Mme Marie-Françoise CHARVIN ne prend pas part au vote
Comité des fêtes	0 € (pas de demande)	Vote pour : 10 voix, vote contre : 1 voix M. George HIERSO ne prend pas part au vote
Courants d'Art	900 €	Unanimité - Mme Marie-Françoise CHARVIN ne prend pas part au vote
Vivre à Chapeiry	500 €	Unanimité
Souvenir Français	0 € (pas de demande)	Unanimité - - Mme Oumbarka LEGUESDON ne prend pas part au vote

Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le

S²LOW

ID: 074-217400613-20260304-DEL032026-AR

- **D'inscrire** les crédits nécessaires au budget primitif 2026
- **D'Autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **Précise** que les conseillers membres des associations concernées n'ont pas pris part au vote des subventions accordées à celles-ci.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

La délibération est adoptée conformément aux votes ci-dessus.

Le Secrétaire de séance
Benoît BIBOLLET

Le Maire
Gilles ARDIN

